

RCS : VILLEFRANCHE - TARARE

Code greffe : 6903

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VILLEFRANCHE - TARARE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 00670

Numéro SIREN : 877 979 195

Nom ou dénomination : 2DVL

Ce dépôt a été enregistré le 04/08/2020 sous le numéro de dépôt A2020/002300

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **VILLEFRANCHE - TARARE**



393096

Dénomination : 2DVL
Adresse : 22 rue de la Rampe Cours la Ville 69470 Cours -
FRANCE-
n° de gestion : 2019B00670
n° d'identification : 877 979 195
n° de dépôt : A2020/002300
Date du dépôt : 04/08/2020

Pièce : Ordonnance du Président du 04/08/2020



393096

ORDONNANCE

Nous, Président du Tribunal de Commerce de VILLEFRANCHE-TARARE, assisté du Greffier,

Vu la requête qui précède en date du 31.07.2020.

Vu l'article L 225-8 du Code de Commerce, sur renvoi de l'article L 225-12 du même code,

Désignons le cabinet CEREC, Commissaire aux comptes inscrit sur la Compagnie Régionale de LYON, domicilié 9, Esplanade Bénévent à SAINT ETIENNE (42000).

en qualité de Commissaire aux apports chargé d'apprécier la valeur des apports devant être effectués à la société 2DVL, Société par Actions Simplifiée au capital de 2.000 euros, dont le siège social est fixé 22, Rue de la Rampe Cours la Ville à COURS (69470), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VILLEFRANCHE-TARARE sous le numéro 877 979 195.

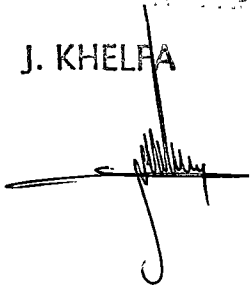
Disons que le Commissaire sus visé pourra se faire assister dans l'accomplissement de sa mission par un ou plusieurs experts de son choix.

Ainsi rendue par Nous, Président du Tribunal de Commerce de VILLEFRANCHE-TARARE,

Le 04 AOUT 2020

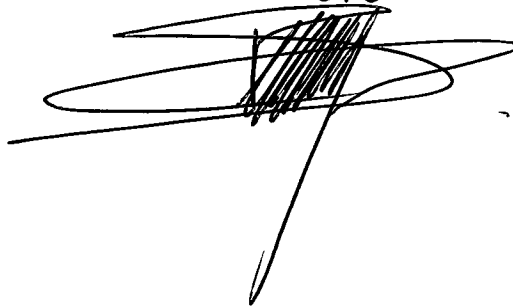
Le Greffier du Tribunal

J. KHELFA



Le Président

S. VERGER



Pour copie certifiée conforme



4/8/20
sous le n° 20200P00321

REQUETE
A Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de VILLEFRANCHE-TARARE

A LA DEMANDE DE :

- Monsieur Ludovic DEVILLE, né le 27/10/1976 à ROANNE (42300), demeurant 40 Chemin de la Tournerie à CUINZIER (42460), marié sous le régime de la communauté réduite aux acquêts à Madame Sophie DUPERRAY, née le 17/08/1981 à ROANNE (42300).
- Monsieur Didier VIVIERE-CRUZ, né le 10/08/1966 à ROANNE (42300), demeurant 80 Chemin du Cimetière à CUINZIER (42470), soumis à un pacte civil de solidarité sous le régime de la séparation des patrimoines avec Madame Sandra DURILLON, née le 28/07/1974 à ROANNE (42300).

REPRESENTES PAR LEUR AVOCAT :

Maître Angélique GILLIN, avocate inscrite au barreau de LYON, exerçant au sein du cabinet SOCOJUR, société d'exercice libéral par actions simplifiée au capital de 87.900 Euros, ayant son établissement secondaire au 325 rue André Philip à LYON (69421) immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 451 152 268,

A l'honneur de vous exposer :

* que Monsieur Ludovic DEVILLE et Monsieur Didier VIVIERE-CRUZ tous deux associés de la société 2DVL, Société par Actions Simplifiée au capital de 2.000 euros, dont le siège social est fixé 22, Rue de la Rampe Cours la Ville à COURS (69470), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VILLEFRANCHE-TARARE sous le numéro 877 979 195, souhaitent procéder à une augmentation de capital par apport de titres de la société AMBULANCE DES SAPINS, Société à Responsabilité Limitée au capital de 8.000 euros, dont le siège social est 22, Rue de la Rampe Cours la Ville à COURS (69470), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VILLEFRANCHE-TARARE sous le numéro 330 056 177.

* qu'en vertu des articles L225-12, L225-8, R 225-7 et R 225-13 du Code de Commerce, l'évaluation de l'apport en nature doit être fixée au vu d'un rapport établi sous sa responsabilité par un Commissaire aux Apports choisi parmi les Commissaires inscrits sur la liste prévue à l'article L 822-1 du même code précitée ou parmi les experts inscrits sur une des listes établies par les Cours et Tribunaux ;

* c'est pourquoi, le requérant demande qu'il vous plaise de bien vouloir désigner un Commissaire aux Apports qui aura pour mission d'apprécier et d'évaluer les apports qui doivent être faits par Monsieur Ludovic DEVILLE et Monsieur Didier VIVIERE-CRUZ.

Nous vous informons que nous avons contacté le cabinet CEREC – Compagnie Européenne de Révision et d'Expertise Comptable, Commissaire aux comptes inscrit sur la Compagnie Régionale de LYON, domicilié au 9, Esplanade Bénévent à SAINT ETIENNE (42000).

En conséquence, le requérant demande qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de nommer comme Commissaire aux apports, le cabinet CEREC, domicilié 9, Esplanade Bénévent à SAINT ETIENNE (42000) avec pour mission celle définie à l'article L 225-8 du Code de Commerce, sur renvoi de l'article L 225-12 du même code.

Fait à Lyon
Le 31 Juillet 2020

Maître Angélique GILLIN

